

ACALEX

- AVOCATS
- CONSEILS
- ASSOCIES

375 ter Avenue de Navarre - 16000 ANGOULEME tél : 05.45.90.10.07 Email : d.soulat@acalex.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES, EN UN LOT, AU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGOULEME

LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2020 A 09 H30



MISE A PRIX : 60 000,00€

avec possibilité de baisse d' un quart en l' absence d' enchères

COMMUNE DE CHALAIS (16210)

- Un immeuble urbain à usage commercial et d' habitation . Il est composé d'un bâtiment principal en façade sur l'avenue de la gare organisé en rez-de-chaussée élevé d' un étage et de combles aménageables sous toiture et en extension sur sa façade arrière d' une construction d' un niveau , surélevé sur caves avec accès indépendant

DESCRIPTION INTERIEURE

- APPARTEMENT 1 : Logement indépendant avec cuisine , séjour, salle de douche, WC, deux chambres
- LOCAL COMMERCIAL : local avec surface de vente, réserve , sanitaires et atelier
- APPARTEMENT 2 : situé au 1^{er} étage de la construction principale , au dessus du local commercial

l'ensemble cadastré dite commune de la manière suivante :

Section	N°	Lieu-dit	Nature	Contenance
B	1225	56 avenue de la gare	<u>Sol</u>	00ha04a57ca

OCCUPATION : libre

VISITES : contacter la SELAS ALEXANDRE ET ASSOCIES , huissiers de justice associés, 224 rue Fontchaudière 16022 ANGOULEME CEDEX au 05.45.95.95.95 OU 05.45.92.30.84

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente. Le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° 190149) soit sur le site internet www.info-encheres.com

Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Signé : Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND